



Le 23 mai 2016

Compte-rendu de la séance du conseil municipal de DOMMARTIN du 17 Mai 2016

**Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE SEIZE

Le DIX-SEPT MAI, à vingt heures trente

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 11 mai 2016

Affichage Mairie : mercredi 11 mai 2016

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	21
	Votants	23

PRESENTS : M. GUILLOT Jean-Pierre, M. ROMAND Alain, Mme DUVERNOIS Mireille, M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, Mme CESAR Murielle, Mme SARZIER Laurence, M. QUINCY Vincent, M. de La TEYSSONNIERE Hervé, Mme BARBET Janique, Mme ROSAT Aurélie, M. ROUX Jérémy, Mme PINEDO Léonor, M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme VIVOT Laetitia, M. COLDEFY Jean, Mme TOURNIER Béatrice, M. BERRAT Jean-Louis, Mme PIERA Josiane, M. MABILON Robert.

ABSENTS EXCUSES : M. BADEL Jean-Charles, a donné pouvoir à M. Alain ROMAND
Mme LAPALUD Sylvie, a donné pouvoir à Mme Laurence SARZIER

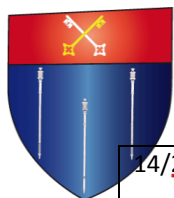
SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Jérémy ROUX

Approbation Compte Rendu de la séance du lundi 21 mars 2016

Le Compte rendu de la séance du 21 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Décisions municipales prises dans le cadre de la Délégation du Conseil Municipal au Maire, au titre de l'article L 2122et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	Date de Décision	Montant TTC
06/2016	Achat de 3 Totems distributeurs de sacs canins	ETS. TARRES à St-Martin en Haut	05/02/2016	1722.00
07/2016	Rénovation éclairage couloir de l'école	ETS. OGE Dommartin	06/02/2016	2949.60
08-2016	Achat de panneaux « Participation citoyenne »	ETS. AZ MARQUAGE à Grigny	11/04/2016	1128.12
09/2016	Achat d'une fontaine à eau au Restaurant Scolaire	ETS. HORIS à Nancy	02/05/2016	1454.40
10/2016	Sécurité du Bal des Pompiers 28/05/2016	ETS ENYOS SECURITE à Plaisir (78)	02/05/2016	248.04
11/2016	Sécurité du Gala de Danse du 11/06/2016	ETS ENYOS SECURITE à Plaisir (78)	02/05/2016	257.71
12/2016	Sécurité de la Fête de la Musique du 17/06/2016	ETS ENYOS SECURITE à Plaisir (78)	02/05/2016	708.71
13/2016	Location d'une benne pour le vide Grenier du 22/05/2016	ETS DMS à Taluyers (69)	02/05/2016	390.00



14/2016	Achat d'un aspirateur pour le Restaurant Scolaire et portes manteaux	ETS MANUTAN à Chauray (90)	04/05/2016	398.98
15/2016	Achat de Livres du Mariage	Editions Evénements et Tendances à Aradon (56)	10/05/2016	420.95
16/2016	Achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat	ETS DIAGONAL à Lyon	28/04/2016	1553.78
17/2016	Transport des sorties du Centre de Loisirs	Autocars Vallée d'Azergues	09/05/2016	« Aqua Parc » : 515 € « Grottes du Cerdon » : 555 € « Safari de Paugres » : 550 € « Ferme des Ours » : 300 € « Aqua Centre » : 260 €
18/2016	Sorties du Centre de Loisirs	« Aqua Parc » : « Grottes du Cerdon » : « Safari de Paugres » : « Ferme des Ours » :	09/05/2016	319 € 383.50 € 350 € 15 €/enfants et 2 € par adulte

I - Projet « Ferme du Prost » - attribution des lots n°1, 2, 4, 17 et 19

Le conseil municipal de la Commune de DOMMARTIN, en sa réunion du 17 mai 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la suite du lancement d'une consultation en procédure adaptée avec publicité pour les travaux de restructuration et d'extension d'un ensemble immobilier à DOMMARTIN sis Route des Bois.

Considérant l'analyse des offres établie conformément aux critères définis dans le règlement de consultation,

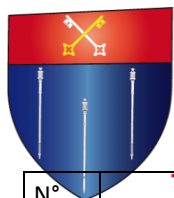
Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Alain ROMAND, Adjoint, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues et ce notamment via le coordonnateur du groupement SEMCODA / COMMUNE DE DOMMARTIN, SEMCODA, dûment habilité à cet effet par la convention constitutive de groupement de commandes (article 3 dernier paragraphe de la convention), selon le tableau suivant :



N° lot	Désignation du lot	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	Part communale euros HT	Observations
010	VRD - Espaces verts	GROUPEMENT « EUROVIA / SERPOLLET / IDVERDE »	344 756,84	PSE1 retenue
040	Gros-œuvre - Maçonnerie - Démolition – Désamiantage	DEVERCHERE	242 836,40	
170	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - VMC	BOULESTEIX	51 140,07	PSE1 retenue
190	Electricité	YSO ELECTRIQUE	73 487,40	
			712 220,71	

II- TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : PATA Complémentaire - réfection de l'Allée du Château – Chemin du Joinet

M. Alain ROMAND, adjoint délégué à la voirie, rapporteur, présente au Conseil le programme de travaux de voirie 2016, qui concerne les points suivants :

- **PATA complémentaire** : en plus du programme de PATA réalisé par la Communauté de Communes, il est envisagé de réaliser un programme de PATA complémentaire, confié à la Société Eurovia, pour un montant de 3034.37 € TTC.
- **Réfection de l'Allée du Château** : l'état de l'allée du château nécessite une réfection de la chaussée – le devis de la Société Eurovia comprenant un reprofilage et la réalisation d'une monocouche s'élève à 6271.66 € TTC.
- **Chemin du Joinet** : après les travaux de réhabilitation du Foyer ESAT, il s'avère que le chemin du Joinet nécessite une réfection – le devis de l'entreprise Eiffage s'élève à 7020 € TTC

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Alain ROMAND, Adjoint, rapporteur, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux de voirie 2016 ainsi proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les ordres de services correspondant, et lui donne tous pouvoirs à cet effet pour la mise en œuvre de ces travaux,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016

III - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DES TERRAINS DE TENNIS avec le SYDER

Monsieur Alain ROMAND, Adjoint délégué à la Voirie et aux Bâtiments, rapporteur, expose au Conseil que l'éclairage des courts de tennis nécessite une rénovation – l'étude réalisée par le SYDER prévoit le remplacement des 32 projecteurs de type sportif 400 W SHP vétustes, par 32 projecteurs Philips Optiflood 400 W IM asymétrique, la mise en conformité de l'armoire de commande et la pose d'une horloge astronomique – le montant estimatif des travaux s'élève à 32 300 € TTC et la participation financière de la commune à 27 455 €, payable sur 15 ans soit 2350 € /an.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Alain ROMAND, Adjoint, rapporteur, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- **APPROUVE** le programme de travaux d'éclairage des terrains de tennis ainsi proposé par le SYDER, et le montant de la participation financière de la commune à ces travaux sur 15 ans
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la proposition de travaux du SYDER et la contribution financière correspondante,
- **DIT** que ces travaux seront répercutés sur la participation annuelle du SYDER à l'issue de leur réalisation.

IV - CONVENTIONS DE PARTAGE DE SERVICE 2015 et 2016 AVEC LA CCPA POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DE CHAUSSEES DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

M. Alain ROMAND, Adjoint délégué à la Voirie et aux Bâtiments, rappelle au Conseil que les services techniques municipaux sont mis à la disposition de la communauté de communes pour l'entretien des abords de chaussées de la voirie communautaire, afin d'assurer des travaux d'élagage et fauchage des abords de voirie, ainsi que le curage des fossés.

En contrepartie, la CCPA s'engage par convention à rembourser la commune des charges de personnel, de matériel et outillage sur la base des tarifs prévus.

Le montant dû au titre des années 2015 et 2016 s'élève à 11 829 €/an.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Alain ROMAND, Adjoint, rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les conventions 2015 et 2016 relatives à ces prestations de services, ainsi que les décomptes établis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions et à procéder au recouvrement des sommes prévues au titre des années 2015 et 2016 et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

V - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2016

M. le Maire rappelle que le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des Amendes de Police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie pour des travaux liés à la sécurité routière.

A ce titre il est proposé au conseil de présenter un dossier pour la réalisation du plateau traversant prévu dans le cadre des futurs aménagements aux abords de RD 77 au droit du projet de la Ferme du Prost.

Ces travaux d'aménagement sont estimés à 50 482 € HT par le Cabinet SOTREC en charge de la Maîtrise d'œuvre des abords de la RD 77 du projet de la Ferme du Prost.

Il est proposé de solliciter en faveur de ces travaux de sécurité une subvention au titre du produit des amendes de Police 2016.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**



- ~~APPROUVE~~ le programme de travaux de sécurité présenté prévoyant la réalisation d'un plateau traversant sur la RD 77, au droit du projet de la Ferme du Prost
- **SOLLICITE** à cet effet, le bénéfice d'une subvention au titre du produit des Amendes de Police 2016
- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux en 2016

VI - CONVENTION BRIGADES VERTES 2016 avec Rhône Insertion Environnement

M. Alain ROMAND, Adjoint délégué à la Voirie et aux Bâtiments, rappelle que chaque année l'association « Rhône Insertion Environnement », association d'insertion professionnelle, émanation du Conseil Départemental, propose d'apporter son concours aux collectivités, dans le cadre du dispositif « Brigades Vertes-Brigades Rivières », pour des travaux d'environnement.

Il en rappelle les conditions financières et propose au conseil d'autoriser la signature de la convention formalisant l'intervention des Brigades Vertes en 2016 pour la réalisation d'un programme de travaux portant sur les chemins ruraux, les sentiers pédestres et le Parc du Maligny.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, Vu la convention proposée et son avenant, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'intervention de « Rhône Insertion Environnement » pour le programme 2016
- **APPROUVE** les termes de la convention proposée et son avenant
- **AUTORISE M.** le Maire à signer ces documents et lui donne tous pouvoirs à cet effet.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget 2016

VII - VENTE DE DEPENDANCES DE LA FERME DU PROST à M et Mme AUGUSTO

M. le Maire rappelle au conseil que Monsieur et Madame AUGUSTO avaient manifesté le désir d'acquérir la dépendance, mitoyenne à leur habitation, partie de la Ferme du Prost, propriété de la commune.

Cette vente porte sur un bâtiment annexe, d'une surface de 23 m² au sol, à détacher de la parcelle cadastrée BH 26p, lieudit « Le Prost », sis 1702 route des Bois à DOMMARTIN.

Les Services des Domaines ont estimé ce bien à 7000 euros. Mr le Maire et les futurs acquéreurs ont trouvé un accord sur le prix à 11 500 euros, avec des recommandations qui figureront dans l'acte, à savoir :

- fermeture murée de la porte de communication avec l'ancien four à pain, à la charge de la commune
- mise en place de verre occultant sur l'ouverture côté impasse du Prost, à la charge de l'acquéreur

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, Vu l'estimation du Service des Domaines, vu la lettre des futurs acquéreurs, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- **APPROUVE** la vente à M. et Mme David AUGUSTO du bâtiment annexe de la Ferme du Prost, d'une surface au sol de 23 m², à détacher de la parcelle cadastrée BH 26p, au prix de 11 500 € (Onze mille cinq cent euros) la TVA ne s'appliquant pas,
- **APPROUVE** les recommandations qui figureront dans l'acte de vente et relatives à l'obturation d'une ouverture existante à la charge de la commune et à l'occultation d'une ouverture à la charge des acquéreurs,
- **AUTORISE M.** le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette vente et lui donne tous pouvoirs à cet effet,

VIII - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Mme Catherine LAVET, Adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la Petite Enfance expose au Conseil que le contrat passé avec la société CORALYS pour la fourniture des repas du Restaurant Scolaire est arrivé à échéance le 31 décembre dernier – il a été prolongé par avenant jusqu'au 1^{er} Juillet 2016.

Afin de procéder à une nouvelle consultation d'entreprises, un nouveau Cahier des Charges est présenté à l'approbation du Conseil

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, Vu le projet de cahier des charges,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes du cahier des charges proposé
- **AUTORISE M.** le Maire à procéder à une nouvelle consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée
- **LUI DONNE** tous pouvoirs pour la mise au point du dossier de consultation, pour la consultation d'entreprises et la notification du marché au prestataire retenu,

IX - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE « l'Enfant Do »

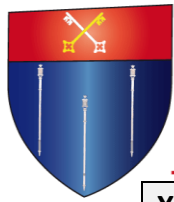
Mme Catherine LAVET, Adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la Petite Enfance expose au Conseil que le contrat passé avec la société SLEA pour la gestion de la structure Petite Enfance « l'Enfant Do » arrive à échéance le 31 août 2016 –

Afin de procéder à une nouvelle consultation d'entreprises, un nouveau Cahier des Charges est présenté à l'approbation du Conseil

Le nouveau Cahier des charges ainsi proposé permettra de procéder à une nouvelle consultation dans le cadre d'une délégation de service public

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, vu le projet de cahier des charges,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes du cahier des charges proposé
- **AUTORISE M.** le Maire à procéder à une nouvelle consultation d'entreprises dans le cadre d'une délégation de service public
- **LUI DONNE** tous pouvoirs pour la mise au point du dossier de consultation, pour la consultation d'entreprises et la notification du marché au prestataire retenu,



X - Z'ANIMS à DOM - TARIFS DES MINI-CAMPS d'ETE 2016 :

Mme Catherine LAVET, Adjointe aux affaires scolaires et à la Petite enfance rappelle que comme en 2015, le Centre de Loisirs de Dommartin « Zanimis à Dom » proposera en Juillet 2016, 3 séjours en mini-camps, à savoir :

- Pour les 6/7 ans, séjour à Montrevel en Bresse au camping de la base de Loisirs du 11 au 13/07 : **tarif 150 €**
- Pour les 8/10 ans, séjour à Thoisse au camping à la Base de Loisirs du 18 au 22/07 : **tarif 250 €**
- Pour les 11/13 ans, séjour à St-Pierre de bœuf, au camping de la base nautique du 4 au 8/07 : **tarif 250 €**

Il est proposé au Conseil de valider les tarifs proposés.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les tarifs 2016 des minis-camps du CLSH tels que proposés

XI - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier en remplacement de M. MORILLON

M. le Maire expose au Conseil qu'à la suite du décès de M. MORILLON, délégué suppléant à la commission d'aménagement foncier, il convient de procéder à son remplacement.

Il propose au conseil de désigner à cet effet M. Jean-Louis NOYEL.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Jean-Louis NOYEL en qualité de Délégué suppléant à la Commission Intercommunale d'aménagement Foncier en remplacement de M. Jean-François MORILLON

XII – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2017 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2016, la commune de DOMMARTIN, compte tenu de sa population, doit désigner DEUX jurés parmi ses électeurs, appelés à composer la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2017.

Ces derniers sont tirés au sort sur la liste électorale générale de la Commune.

Le nombre de personnes à tirer au sort est triple de celui fixé par l'Arrêté Préfectoral, soit 6 Noms pour notre commune.

Cette désignation s'effectue en public, par tirage au sort sur la liste électorale.



Les personnes suivantes ont ainsi été désignées par le tirage au sort et en seront informées personnellement par courrier.

1^{er} Juré : M. BUISSON Maxime Antoine

2^e Juré : Mme LAGACHE Patricia

3^e Juré : M. BELLOUARD Olivier, Jean Pierre

4^e Juré : M. MILLOCCO Thierry

5^e Juré : Mme AMARD Lynda

6^e Juré : Mme BARBOSA Sophie

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

➤ COMPARAISON FINANCIERE AVEC LES COMMUNES DE MEME STRATE DE POPULATION

M. Alain THIVILLIER, Adjoint délégué aux Finances et Ressources Humaines, présente au Conseil une étude financière apportant des éléments de comparaison entre les communes de notre même strate démographique, sur les points suivants :

- Les frais de fonctionnement :
Nos dépenses de fonctionnement sont en parfaite cohérence avec le niveau de ressources – des dépenses inférieures de plus de 30 % aux différentes références de strate (près de 60 % inférieures par rapport à la Tour ou à Dardilly)
- Les charges de personnel : le poids des charges de personnel au sein des dépenses de fonctionnement est cohérent et de même niveau que les communes de la même strate. Elles sont toutefois inférieures de 25 à 30 % (45 % inférieures par rapport à la Tour)
- Le poids des frais financiers : il est très faible
- Les recettes de fonctionnement :
 - *les impôts locaux* représentent 60 % des recettes de fonctionnement contre 40 % pour les communes de même strate, pour un même niveau de produit en euros/habitant – ce produit par habitant est parmi les plus bas des communes proches de Dommartin –
 - *la DGF* versée par l'Etat, représente 1/3 des impôts et va encore baisser

L'essentiel des recettes de fonctionnement provenant des impôts locaux, le taux d'imposition à Dommartin est supérieur aux différentes strates. – il n'a pas évolué depuis 5 ans. Il est tout de même inférieur à certaines communes limitrophes.

- La Taxe Foncière : Dommartin présente un taux plus proche des autres communes. En Euros par habitant, elle représente la plus faible recette, compte tenu d'un niveau d'imposition beaucoup plus faible
- Encours de la dette : Dommartin présente un endettement 3 fois inférieur aux autres communes - cet endettement a été contracté pour des investissements du patrimoine privé de la commune.

➤ SIGNATURE DE LA VENTE DU TERRAIN SEMCODA:

Le Conseil est informé que la vente du terrain communal de la Ferme du Prost à la Société SEMCODA, a été signée devant le Notaire le mercredi 11 mai 2016.



➤ PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LES FINANCEMENTS « PSLA » :

Des plaquettes d'information sur les financements PSLA (Prêts Social Location Accession) sont à la disposition du public au Secrétariat de la Mairie. –

➤ INTERIM DE Mme DUPUIS, DGS, assuré par M. BONNOT :

Monsieur le Maire précise que l'intérim de Mme Dupuis, Directrice Générale des Services, actuellement absente pour raison de santé, assuré par M. Georges BONNOT, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, est prolongé jusqu'à fin Juin 2016.

Prochains Conseils Municipaux :

Le lundi 13 juin 2016 à 20h30

Le lundi 4 Juillet 2016 à 20 h 30

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Jean-Pierre GUILLOT